

établi dans une région, les usagers le préféreraient aux services de la route rurale. Le ministre des Postes devrait reconsidérer la question des recettes sur laquelle le ministère fonde sa décision de fermer un bureau de poste. En outre, la fermeture des bureaux de poste ruraux devraient se faire plus graduellement. Il y aurait lieu d'arrêter une formule définitive de fermeture et d'avertir bien à l'avance les maîtres de poste intéressés, ainsi que les personnes desservies, que ce service vital va être aboli.

Jusqu'ici, les fonctionnaires du ministère ne semblent pas avoir rendu visite aux bureaux de poste locaux, desservant un petit nombre de gens. On n'a pas proposé aux maîtres de poste en question de continuer le service dans une catégorie inférieure si je puis dire, de manière à ce que la rémunération du bureau de poste soit plus en rapport avec les services qu'il fournit.

Ceci dit, j'ajoute que la réorganisation soudaine et radicale de la poste au niveau local cause un très vif malaise. Bien des gens, à la campagne, croient que la poste les a laissés tomber parce qu'ils l'utilisent trop peu. En somme, à quoi bon réaliser des économies substantielles s'il faut que les usagers ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit. En outre, il sera bientôt malaisé, pour les ruraux, d'obtenir des revues et périodiques agricoles. La hausse du tarif postal en ce qui concerne les publications sera durement ressentie. Une hausse variant de 7c. à 20c. est à l'ordre du jour, semble-t-il et si elle retombe sur les épaules de l'abonné, elle empêchera la diffusion de la lecture dans toutes les collectivités. Il est vrai que le tarif postal aurait dû être augmenté depuis longtemps. Néanmoins, la soudaine tentative du ministère pour amortir son déficit dans ce domaine ne peut qu'amener une grave désorganisation, préjudiciable à la collectivité agricole.

On projette de publier moins de périodiques. Le volume réduit du courrier pourra accroître le déficit du ministère au-delà de ce qu'on calcule. Le tarif, qui a été rigoureusement et amplement ajusté entraînera des ajustements massifs soudains dans toutes nos industries. Le gouvernement comptait sur les journaux agricoles pour diffuser nombre de renseignements aux cultivateurs. On peut dire que les ministères de l'État intéressés devraient payer pour la diffusion de ces renseignements à la collectivité agricole, mais la mise en œuvre exigera du temps. Le résultat net de la hausse de l'affranchissement pourrait bien être une diminution catastrophique de la circulation des imprimés. Nous pourrions perdre plus que nous ne gagnons.

[M. Ritchie.]

La conduite du ministère des Postes à l'égard de ses travailleurs laisse beaucoup à désirer. L'attitude du ministre des Postes, qui menace de poursuivre les travailleurs et les syndicats, semble sévère et inflexible. Les conditions de travail des facteurs ont été brutalement modifiées et il faut du temps pour résoudre les problèmes que pose la semaine de cinq jours.

Souvent le ministère des Postes oublie que les gens sont humains et qu'il faut répondre à leurs besoins. Le ministère devrait, semble-t-il, aborder de façon plus rationnelle la question du service de distribution ininterrompu. Le ministère semble hostile aux travailleurs et n'a pas voulu accepter leurs suggestions sur la manière dont ces problèmes pourraient être résolus. Le service ininterrompu représente un grand changement pour le facteur et il lui faudra du temps avant de s'y habituer. Dans bien des cas où des installations de toilette ne sont pas facilement accessibles ce changement pourrait être impraticable. Selon le syndicat, l'itinéraire ininterrompu modifie les conditions du contrat de travail. Cette attitude me paraît raisonnable; elle réclame la médiation de tierces parties. Que le ministre accepte le jugement d'un tiers comme la meilleure solution au problème.

● (4.10 p.m.)

L'attitude du ministre paraît très rigide et très intransigeante, comme dans le cas des bureaux de poste ruraux et des périodiques.

La réorganisation complète du ministère des Postes prendra du temps. Le ministre des Postes devrait savoir que Paris n'a pas été bâti en un jour. Il y trouverait son profit s'il se montrait plus conciliant et plus compréhensif à l'endroit des problèmes des travailleurs. Je l'exhorterais à repenser toute son attitude vis-à-vis du ministère des Postes.

Les Canadiens ne trouveraient rien à redire si le ministre prenait plus de temps à modifier les services postaux, dont un grand nombre sont satisfaisants et nécessaires, mais je voudrais lui signaler que des changements radicaux pourraient entraîner de graves ennuis, même s'ils étaient justes et convenables. Je demanderais au ministre de ralentir. Je crois qu'en définitive, les résultats seraient meilleurs. Les Canadiens ne féliciteront pas le ministre si le ministère des Postes devient tout à coup rentable, mais au prix d'un service médiocre et insuffisant. Ces deux objectifs pourront être atteints progressivement si le ministre aborde le problème de façon raisonnable.